

Créateurs de droits nouveaux

Mesures salariales 2023

Nous sommes à quelques jours de la « clause de revoyure » sur les mesures salariales 2023 à EDF SA.

Celle-ci devrait intervenir après celle de l'Accord de la Branche IEG qui se tient le 29, à laquelle la délégation **FO** portera de nombreuses revendications utiles au maintien du Pouvoir d'Achat des Electriciens et Gaziers, de manière à compenser l'augmentation du coût de la vie. Le dernier indice connu sur l'augmentation du « panier moyen » atteint les 16 % d'augmentation sur un an.

Un 16 % bien au deçà des augmentations obtenues à l'automne 2022 pour 2023...

Pour **FO** Énergie, la priorité reste donc une mesure d'augmentation générale des salaires, s'appliquant à Toutes et Tous, à tous les collègues.

À l'issue de ce round de Branche, la délégation **FO** à EDF SA aura à cœur d'améliorer les mesures de branche et, si besoin est, de faire en sorte que la négociation complète le besoin de rattrapage du pouvoir d'achat.

En parallèle, **FO** EDF SA attend des directions une mesure correctrice sur la date d'effet des mesures 2023 qui semble dans de nombreuses unités ne pas être en adéquation avec l'engagement de l'accord stipulant une date d'effet au 1^{er} janvier.

Les jours qui viennent seront lourds d'enjeux pour nos salaires, notre pouvoir d'achat, **FO** ne faillira pas à son attachement « à la feuille de paie ».

